

8 Débats

Economie et droits humains: coup d'accélérateur européen

OPINION Si, en Suisse, le peuple sera appelé à se prononcer sur l'initiative des multinationales responsables, les règles contraignantes en matière de droits de l'homme en entreprise se multiplient à l'étranger. Autant s'y préparer. Sur la question des droits de l'homme en entreprise, les agendas politiques suisse et européen se chevaucheront le 1er juillet prochain. Ce jour-là, le Conseil fédéral devrait se prononcer sur la date de la votation sur l'initiative pour des multinationales responsables. Le même jour, l'Allemagne prendra la présidence du Conseil de l'Union européenne, en ayant annoncé soutenir la mise en place d'un cadre réglementaire européen en matière de droits de l'homme en entreprise tel que le veut la Commission européenne. Les entreprises suisses qui sauront rapidement s'adapter à ces exigences seront plus à même d'assurer leur pérennité sur les marchés mondiaux, tout en répondant aux revendications de renouveau que la crise du coronavirus a mises en lumière.

L'initiative pour des multinationales responsables veut rendre les entreprises légalement responsables des incidences négatives sur les droits de l'homme et l'environnement. Cette revendication n'est pas un cas isolé. Au contraire, les législations dans ce sens se multiplient à l'étranger: loi sur le devoir de vigilance en France, Modern Slavery Act au Royaume-Uni et en Australie, pour n'en citer que quelques-unes. D'autres sont en cours d'élaboration. Par ailleurs, Didier Reynders, commissaire européen à la Justice, a récemment annoncé travailler à un projet de loi

européen sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et de l'environnement dès 2021, qui engage notamment la responsabilité civile de l'entreprise. Selon lui, «la conduite responsable et les chaînes d'approvisionnement durables doivent être la norme, une orientation stratégique pour les entreprises». L'Allemagne, qui s'approprie à prendre la présidence du Conseil de l'Union européenne pour les prochains six mois, a bien l'intention de donner un coup d'accélérateur à sa mise en œuvre.

Au lieu de contester un cadre législatif en matière de droits de l'homme, une entreprise devrait le saisir comme opportunité

Pour une entreprise, mettre en place une procédure dite de diligence raisonnable en matière de droits humains telle que définie par les Nations unies et l'OCDE, c'est inscrire les droits de l'homme dans les politiques et les systèmes de gestion de l'entreprise, mettre en œuvre des processus pour identifier et évaluer les risques, cesser les activités qui en sont à l'origine ou réparer les dommages causés, faire un suivi et communiquer sur les mesures mises en place. De la gestion de risque, donc, qui s'exerce de manière progressive et continue selon les moyens et la taille de l'entreprise et en fonction de son secteur d'activité. Les PME sont donc elles aussi concernées.

Bien que certaines entreprises en Suisse commencent à mettre en place de telles procédures, le véritable enjeu reste leur intégration dans les pratiques commerciales et les processus décisionnels. ABB, par exemple, a déployé un vaste programme de formation de ses employés afin de les sensibiliser et de les outiller à l'identification de risques. Citons également Nestlé qui a identifié le travail des enfants, notamment dans les plantations de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana,

comme l'un de ces sujets saillants, et qui, en partenariat avec différentes parties prenantes, s'assure que des standards clairement définis sont appliqués et rend compte des progrès réalisés.

Si de bonnes pratiques existent, davantage d'efforts sont nécessaires pour faire du respect des droits de l'homme le b.a.-ba de toute activité commerciale. Parallèlement, les voix revendiquant un «non-retour en arrière» se multiplient. Par conséquent, au lieu de contester un cadre législatif en matière de droits de l'homme, une entreprise devrait le saisir comme opportunité pour maintenir sa santé économique dans un marché européen et international de plus en plus exigeant, et ainsi se donner les moyens de relever les défis de mutations économiques et sociales impérieuses que la crise du Covid-19 a révélés. ■

SUR LES BLOGS

Municipales françaises: l'écologie politique grande gagnante

«Nombreux ont été les observateurs politiques – certains en regrettant, d'autres en se frottant les mains – qui ont prédit un ralentissement de la «vague verte» qui a, depuis un peu plus d'une année, submergé les parlements nationaux, régionaux ou communaux de nombreux pays, parmi lesquels nous pouvons citer la Belgique, la Finlande, l'Allemagne ou encore la Suisse», écrit sur son blog Alberto Mocchi, président des Verts vaudois. A lire sur le site du «Temps» à l'adresse <https://blogs.letemps.ch>

SARAH DEKKICHE CONSULTANTE, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF AU «EU RESPONSIBLE BUSINESS CONDUCT WORKING GROUP»



DOROTHÉE BAUMANN-PAULY PROFESSEURE ET DIRECTRICE DU GENEVA CENTER FOR BUSINESS AND HUMAN RIGHTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE



Biens coloniaux: faut-il vider les musées?

OPINION Le 18 juin 2020 Carlo Sommaruga a déposé au Conseil des Etats une motion sur la restitution des biens culturels pillés à l'époque coloniale. Cette motion a reçu un large soutien politique de ses collègues et la balle est maintenant dans le camp du Conseil fédéral pour qu'il fasse des propositions concrètes. Il est en effet grand temps que la Suisse prenne la mesure de ce qui est en train de se passer et fasse le ménage dans les collections de ses musées, pourquoi pas en s'inspirant de ce que font nos voisins, en France ou en Allemagne, anciennes puissances coloniales.

Même si nous n'avons pas été une puissance coloniale, nous avons néanmoins bénéficié de la situation de domination occidentale pour que nos anthropologues, ethnologues, missionnaires, voire de simples aventuriers, acquièrent à l'époque des objets de toute nature dans des conditions que nous considérerions comme inacceptables aujourd'hui. Et, souvent, ces objets ont fini, au gré de donations, successions ou autres acquisitions, dans nos musées.

Le Musée d'ethnographie de Genève a pris l'initiative de «décoloniser ses collections» et de les passer au peigne fin. Les autres musées suisses concernés ne devraient-ils pas en faire de même? La difficulté est qu'en Suisse les musées sont de natures très diverses – ils sont privés, publics, fédéraux, cantonaux, municipaux – et qu'un standard commun devrait être adopté. Or, seule la Confédération peut le faire, ou du moins créer les conditions juridiques et financières d'une telle introspection sur le plan national. Elle s'en est chargée, jusqu'à un certain point, pour les œuvres spoliées durant la période nazie, donc la voie est en quelque sorte tracée pour le faire en matière de biens coloniaux.

Reste la question que poseront les opposants: cela ne va-t-il pas «vider les musées»? Cette objection, classique, est souvent soule-

vée, et cela déjà en 1929 devant le Conseil municipal de la ville de Genève, à l'époque où notre ville décida de la restitution au Japon de la cloche de Shinagawa acquise par Gustave Revilliod. Cette objection n'a guère de sens: on parle ici de certains biens spécifiques, nos musées s'étant enrichis tout à fait légitimement de la plupart des objets qui s'y trouvent. D'ailleurs, la restitution de 1929 n'a donné lieu à aucune vague de demandes de restitution.

L'analogie vaut ce qu'elle vaut, mais une solution de style «garde partagée» est peut-être la meilleure dans les cas les plus difficiles

Et que penser de ceux qui estiment que, parce que les objets viennent de leur pays, ils peuvent s'en emparer? Cinq hommes ont débarqué mi-juin dans le Musée du Quai Branly et ont commencé à descendre un poteau funéraire provenant du Congo pour le rapatrier dans sa communauté d'origine. Cette scène n'est pas sans rappeler une scène du film Black Panther où le héros pénètre dans un musée européen et vole un bien colonial, non sans assommer la conservatrice responsable de la collection, pour le rapatrier dans son pays d'origine (imaginaire), le Wakanda... Si de telles approches ne sont à l'évidence pas souhaitables et qu'il convient de les prévenir, elles ont le mérite de provoquer la réflexion et de matérialiser symboliquement l'enjeu de la place de ces biens dans nos musées.

La solution ne peut être que négociée et, quand il s'agit de relations entre Etats, de nature diplomatique. C'est justement sur un fond de diplomatie du patrimoine culturel qu'une solution, nuancée et mutuellement bénéfique, doit être trouvée en impliquant toutes les parties en présence. Les objets culturellement ou historiquement importants pour les pays de provenance ou les communautés d'origine devront être rendus, mais d'autres pourront faire l'objet d'échanges, de prêts ou encore d'accords impliquant des répliques. L'important est que l'on fasse bien la pesée des intérêts en présence et qu'une solution éthiquement acceptable puisse être trouvée. L'analogie vaut ce qu'elle vaut, mais une solution de style «garde partagée» est peut-être la meilleure dans les cas les plus difficiles.

En tous les cas, nous avons le devoir de réfléchir sur cet aspect de notre passé et de proposer des solutions moralement acceptables pour répondre aux demandes d'Etats ou de communautés autochtones qui ont subi la domination coloniale et la déprédation de leur patrimoine dans un contexte impliquant souvent l'esclavage, la torture ou l'assassinat. Nous ne pouvons plus fermer les yeux. ■

* Ce thème fut celui de la leçon d'ouverture de l'année académique de l'Université de Genève 2018-2019.

MARC-ANDRÉ RENOLD PROFESSEUR, CHAIRE UNESCO, UNIVERSITÉ DE GENÈVE



Suisse-UE, en finir avec l'accord institutionnel

INCIDENCES Les perspectives de la politique européenne s'éclaircissent légèrement: le conseiller fédéral Ignazio Cassis a déclaré vouloir aller de l'avant avec le dossier de l'accord institutionnel, bloqué depuis plus d'un an. Parallèlement, la campagne contre l'initiative UDC sur la limitation de l'immigration a été relancée spectaculairement le 22 juin dernier lors d'une conférence de presse à laquelle participaient les partenaires sociaux. Le scrutin du 27 septembre s'annonce donc sous des auspices favorables: les premiers sondages le confirment aujourd'hui mais l'augmentation du chômage à laquelle il faudra s'attendre en septembre et la prolongation de la crise économique incitent à une extrême vigilance dans le manquement de l'optimisme.

Si l'hypothèque de l'initiative UDC est levée, le moment sera venu de formuler les trois questions que le Conseil fédéral veut adresser à la Commission européenne. La rédaction de l'une d'entre elles a été confiée à un comité composé des syndicats, de l'association patronale et des cantons, incapables de s'entendre jusqu'ici. Toute la question est de savoir si le Conseil fédéral sera en mesure de proposer un texte de son cru si l'impasse persiste. En tout état de cause, le chef du Département des affaires étrangères a admis que l'on n'allait pas attendre encore une année avant de soumettre de nouvelles propositions à l'UE.

Plusieurs facteurs l'ont décidé à agir plus rapidement qu'il ne l'envisageait encore au début du mois de mai. Les contacts diplomatiques avec les pays voisins, la consolidation de l'UE autour du plan de relance économique de la Commission porté par la France et l'Allemagne, le mariage des négociations sur la mise en œuvre du Brexit ont pu le convaincre que le Covid-19 n'avait pas fondamentalement changé la donne des relations entre la Suisse et l'UE. De plus, la présidence tournante de l'UE que l'Allemagne va exercer à partir de demain et jusqu'à la fin de l'année ouvre une fenêtre d'opportunité qu'il serait bon de saisir. Mais il ne faut pas se faire d'illusions: Mme Merkel a suffisamment de pain sur la planche avec les programmes économiques qu'elle veut réaliser, leur dimension politique et les relations conflictuelles de l'UE avec les Etats-Unis, la Chine et la Russie qu'il s'agit de gérer: elle n'aura guère de temps à consacrer aux Confédérés, sauf si, peut-être dans la dernière ligne droite de la négociation autour de l'accord institutionnel, un arbitrage de dernière heure était requis de sa part... Et il ne faut pas non plus sous-estimer les risques de l'éventuelle crise diplomatique que pourrait provoquer la décision à prendre en 2021 d'acheter tel ou tel avion de combat, les candidats évincés auront les moyens d'exprimer leur irritation!

De plus il ne faut pas se cacher que, depuis une année, la situation internationale s'est dégradée sur les plans politique et économique. Le conflit entre les Etats-Unis et la Chine, le durcissement des relations de l'UE avec ces deux géants, le recul des échanges commerciaux et de la production, la militarisation des relations internationales et les attaques contre le système multilatéral et les valeurs démocratiques et libérales créent un environnement plus imprévisible et plus dangereux. Si la position de la Suisse était relativement isolée l'an dernier, elle l'est davantage cette année: le rapport avec la Chine en est un exemple. Pouvons-nous mener en solitaire une politique de rapprochement économique avec Pékin en ignorant les pressions américaines (à propos de la 5G et de Huawei) et les nouvelles exigences de l'UE en matière de contrôle des investissements dits «stratégiques»? En renforçant notre caractère d'Etat tiers par rapport à l'UE, nous courons le risque de nous voir appliquer le même régime que celui qui sera réservé à Pékin. La Suisse a déjà refusé de collaborer avec l'UE dans ce domaine, mais est-ce bien raisonnable? Il n'est donc pas étonnant que le ministre des Affaires étrangères veuille maintenant clore le chapitre de l'accord institutionnel avec Bruxelles. Mais les obstacles restent formidables, et rien n'est acquis. ■

FRANÇOIS NORDMANN

